

1895

## 1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze

Revue de l'association française de recherche sur  
l'histoire du cinéma

43 | 2004

Varia

---

### Le fonds d'archives de la société Cinéas

(don André Laporte à la Cinémathèque française en janvier 2003)

Laure Parchomenko

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/1895/292>

DOI : 10.4000/1895.292

ISBN : 978-2-8218-1016-7

ISSN : 1960-6176

#### Éditeur

Association française de recherche sur l'histoire du cinéma (AFRHC)

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2004

Pagination : 77-85

ISBN : 2-913758-43-6

ISSN : 0769-0959

#### Référence électronique

Laure Parchomenko, « Le fonds d'archives de la société Cinéas », *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze* [En ligne], 43 | 2004, mis en ligne le 09 janvier 2008, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/1895/292> ; DOI : 10.4000/1895.292

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2019.

© AFRHC

---

# Le fonds d'archives de la société Cinéas

(don André Laporte à la Cinémathèque française en janvier 2003)

Laure Parchomenko

---

- 1 André Laporte a occupé (entre autres fonctions à la société Pathé Cinéma notamment) le poste de trésorier de la Cinémathèque française et a longtemps accompagné les efforts d'Henri Langlois. Les archives d'André Laporte ont été données après sa mort, par sa veuve, à la Cinémathèque française. Elles se composent de deux parties : d'une part des archives administratives qui concernent l'histoire économique de la Cinémathèque ; d'autre part des archives provenant d'une société de production nommée Cinéas.
- 2 Nous avons été chargée d'inventorier ce fonds Cinéas donné à la Cinémathèque française, avant qu'il soit déposé à la Bibliothèque du Film.  
Les documents qui constituent ce fonds Cinéas couvrent une vaste période de l'histoire du cinéma, de 1927 à 1991. On y trouve des archives de natures diverses tels que des lettres (manuscrites ou tapuscrites), des actes notariés, des contrats, des registres, ou encore du matériel publicitaire comme une maquette originale réalisée pour le film *le Mot de Cambronne* (pièce n° 1520). Néanmoins les données du fonds Cinéas sont essentiellement d'ordre économique, l'objet de la société étant la production puis l'exploitation de films de Sacha Guitry. On trouvera donc nombre de comptes, de factures et bordereaux d'exploitation relatifs aux films suivants : *le Nouveau Testament*, *le Roman d'un tricheur*, *Mon père avait raison*, *Faisons un rêve*, *le Mot de Cambronne* (réalisés en 1936), ainsi que *les Perles de la couronne* (1937) et *Remontons les Champs-Élysées* (1938).
- 3 Au sein de ce fonds se trouvent également des documents à valeur générale pour l'histoire du cinéma, tels que rapports ou comptes rendus officiels. Ainsi, daté du 7 février 1934, le « rapport Perceron » informe sur les conventions juridiques de l'époque liant producteurs et distributeurs (pièce n° 5). Toujours en 1934, on trouve deux rapports tapuscrits relatifs aux travaux à effectuer dans des établissements cinématographiques « en vue de leur équipement en sonore » (pièces n° 6 et 7). Au 24 juillet 1935, on observe un rapport tapuscrit concernant les établissements de la société

de gérance des cinémas Pathé (pièce n° 13). Toujours à valeur d'indications générales, on pourra consulter à partir de ce fonds des documents relatifs aux « salaires minimums pour les films d'un métrage supérieur à 1800 mètres » (pièce n° 371), à la fréquentation des cinémas en France en 1938 (pièce n° 571), à la situation de l'industrie cinématographique française en 1939 (pièce n° 704). Ou encore des statistiques établies par l'expert-comptable Pierre Chéret concernant l'industrie cinématographique en France en 1942 et 1943 (pièce n° 1064), une copie tapuscrite du « rapport à messieurs Galey et Richebé sur la situation de l'industrie cinématographique au 1<sup>er</sup> janvier 1944 » (pièce n° 1156), et un exposé sur la situation financière du cinéma français au 1<sup>er</sup> janvier 1945 – là encore par Pierre Chéret (pièce n° 1510).

- 4 Pour l'année 1948, on trouve des rapports du C.N.C. sur « l'état des salles autorisées à fonctionner en format standard » (pièces n° 1206 et 1218) ou « l'état des modifications intervenues dans les entreprises d'exploitation cinématographiques » (pièces n° 1217 et 1222).
- 5 Cependant ce fonds est avant tout celui d'une société de production et d'exploitation. Cinéas – dont nous retranscrivons brièvement le parcours – a donc pris en charge la vie économique des films de Sacha Guitry auparavant cités. Grâce à ces différentes sources léguées par André Laporte (dont l'itinéraire, nous l'avons dit, est également lié à celui de la Cinémathèque française et de la société Pathé Cinéma), le chercheur pourra parcourir le cheminement de ces films précis dans son intégralité : de leur production à leur diffusion dans les salles. Les documents retracent ainsi les différentes étapes de réalisation de ces films de Guitry, et ce de manière détaillée, à travers les diverses facturations des services décoration, studios et laboratoires de la société Films Sonores Tobis adressées à Cinéas (pièces n° 83, 84 et 88). On peut encore consulter le devis de production du film *Remontons les Champs-Élysées*, daté du 3 mai 1938 (pièce n° 472), puis le contrat de production de ce même film de Guitry, daté quant à lui du 8 juin 1938 (pièce n° 486). Il est également possible de reconstituer le parcours du film *le Nouveau Testament* dont on trouve par exemple le calcul des salaires des participants (pièce n° 35). De même pour *le Roman d'un tricheur* dont on peut observer un relevé des salaires payés pour son élaboration (pièce n° 66), et plus généralement un relevé manuscrit des dépenses pour ce même film (pièce n° 56). À cela s'ajoutent des documents relatifs au tirage des copies (comme par exemple une facture de Cinéma-Tirage L. Maurice pour le film *Mon père avait raison* – pièce n° 99), ou encore des facturations de pellicule (pièce n° 194). Au 12 novembre 1937, on rencontre même une facture du laboratoire de truquage cinématographique Vitfer à Cinéas pour *le Mot de Cambronne* (pièce n° 366), jusqu'à une note de Filmolaque concernant le lavage de 3 bobines de ce même film (pièce n° 392).
- 6 Si l'on constate donc la richesse du fonds en matière de données financières de production, on pourra suivre de manière tout aussi précise l'exploitation des films. De 1936 aux années 1960, on peut examiner quantité de bordereaux d'exploitation et de récapitulation des contrats et encaissements effectués sur les films *Mon père avait raison*, *Faisons un rêve...*, sur des périodes bien délimitées (comme par exemple le compte d'exploitation pour la période du 30 juillet au 26 août 1937 du film *le Nouveau Testament* – pièce n° 344). Le circuit de distribution peut de même être consulté ; on trouve par exemple une liste tapuscrite des établissements du circuit Pathé dans lesquels a été projeté *le Mot de Cambronne* (pièce n° 184). Parmi ces documents aux données financières spécifiques, on notera entre autres des renseignements concernant l'exploitation de certains de ces films à l'étranger (au Japon, en Pologne, ou encore, plus

tard, en Algérie), comme ces chiffres de vente du *Roman d'un tricheur* datés du 21 mars 1937 (pièce n° 240). L'exploitation en Belgique de *Faisons un rêve*, *Mon père avait raison* ou du *Nouveau Testament* peut par ailleurs s'observer au travers de bordereaux d'exploitation aux dates régulières (par exemple en janvier 1937, pièces n° 197, 198 et 199). Cinéas passera en outre un accord avec l'Unity Films Limited (pièce n° 396) ; c'est ainsi que par la suite on peut examiner une liste d'établissements de Grande-Bretagne exploitant *le Roman d'un tricheur* en 1938 et 1939.

- 7 La documentation que comprend ce fonds peut également fournir de précieuses indications permettant de retranscrire le parcours d'une société de production spécifique, dont l'existence est ancrée dans une ample période de l'histoire du cinéma. Tout d'abord il est possible de retracer sa chronologie à travers plusieurs pièces fondamentales dont un contrat de production daté du 8 novembre 1935, passé entre l'administrateur de sociétés Serge Sandberg<sup>1</sup>, et l'auteur dramatique Sacha Guitry (pièce n° 15). Par cet acte notarié, Sandberg s'engage à constituer une société affectée exclusivement à la production de films de Sacha Guitry dans un délai maximum de soixante jours. Guitry, quant à lui, s'y engage à tourner deux films dont les titres provisoires sont *le Nouveau Testament* et *Les Mémoires d'un tricheur* (devenu *Le Roman d'un tricheur*, comme cité précédemment). Puis, en date du 2 janvier 1936 (pièce n° 20), apparaît pour la première fois la dénomination Cinéas, dans un acte de fondation d'une société à responsabilité limitée par Louis Aubert (« industriel ») et François Lalier (« administrateur de sociétés »). Le document précise l'objet de la société qui sera « en tous pays, le commerce et l'industrie sous toutes ses formes de films cinématographiques : la création, composition, mise en scène, édition, doublage, synchronisation, achat, vente, mise en location et exploitation de ces films ». La durée de vie de Cinéas est alors fixée à 15 années à compter du jour de sa fondation. Cependant, de prorogation en prorogation, la société existera sur le papier jusqu'aux années 1990.
- 8 C'est alors qu'entre en jeu une nouvelle fois le nom de Serge Sandberg (par ailleurs plus ou moins lié à toute l'histoire de Cinéas). Celui-ci fonde le 1<sup>er</sup> septembre 1936 une S.A.R.L., avec pour associé un dénommé Jacques Planche. L'objet en est exclusivement « la création, l'édition, la production, la vente, la distribution, la location et l'exploitation directe ou indirecte d'un film parlant français intitulé à titre provisoire Société de Production et d'Exploitation du Film Mon Père Avait Raison et tiré de l'œuvre de Sacha Guitry » (pièce n° 82). Et le 24 octobre 1936, Sandberg crée à nouveau une S.A.R.L., avec cette fois-ci un associé répondant au nom de Georges Ferrand, du nom d'un autre film de Guitry : la Société de Production et d'Exploitation du Film Faisons Un Rêve (pièce n° 109). C'est donc Sandberg qui va effectuer le lien permettant à Cinéas l'exploitation de ces films de Sacha Guitry (on peut citer en exemple des cessions de parts en date du 6 septembre 1938 – pièces n° 504 et 505).
- 9 Les divers documents du fonds nous permettent donc d'observer l'itinéraire de ces sociétés de production des années trente qui vont fusionner et s'alimenter dans la suite uniquement des recettes d'exploitation des films de Sacha Guitry. On peut alors suivre le parcours notamment juridique de Cinéas, par exemple en regard des correspondances des dirigeants avec le cabinet d'avocats Durand-Villette et Pioche (entre autres la pièce n° 475). On observe un changement de siège social (acte notarié du 1<sup>er</sup> décembre 1937 – pièce n° 383) ou encore une procuration de Louis Aubert donnant pouvoir à son associé François Lalier (pièce n° 401). On suivra d'autre part

l'évolution financière de Cinéas notamment par des comptes précis et réguliers comme ces multiples bilans de la situation économique de la société (au 1<sup>er</sup> décembre 1936 – pièce n° 135, au 31 décembre 1937 – pièce n° 407, au 31 décembre 1938 – pièce n° 567, au 31 décembre 1939 – pièce n° 703...).

- 10 La grande histoire et celle du cinéma se retrouvent au travers de ces archives. On remarque ainsi une nette baisse d'activité dans les années 1940. On notera également des documents évoquant la censure du *Roman d'un Tricheur* en Italie (en témoigne cette lettre datée du 25 mai 1939 – pièce n° 646), ou encore l'interdiction de ce même film au Portugal en date du 11 août 1939 (n° 667). Plus tard, la censure sera à nouveau d'actualité dans une lettre du 22 février 1950 (n° 1324), cette fois-ci concernant l'exploitation des films *Mon père avait raison*, *Faisons un rêve* et *le Roman d'un tricheur* en Algérie. On constate dès lors l'intérêt que peut acquérir le fonds dans une perspective historique.
- 11 Ces archives incluent ainsi d'autre part des pièces telles que ce « projet de décret relatif à l'organisation de la production industrielle sous Vichy », daté d'août 1940 (pièce n° 760). Et, à partir de janvier 1942 apparaissent les termes de « zone libre », « zone occupée » dans les comptes d'exploitation adressés à Cinéas. Cette société est par ailleurs au cœur même des préoccupations de la Seconde Guerre mondiale, puisque les occupants nommeront un administrateur provisoire du nom de Guillaume Besnard en remplacement de Serge Sandberg dont les origines sont explicitement mentionnées dans des documents tels cette lettre du 4 décembre 1941 adressée au Commissariat Général aux Questions Juives (pièce n° 849). Messieurs Planche et Ferrand, les deux associés de Sandberg, vont alors tenter d'imposer François Lalier comme gérant unique des sociétés Cinéas, Mon Père Avait Raison, et Faisons Un Rêve (ceci évoqué dans des lettres des 9 et 18 mars 1942 – pièces n° 908 et 909). François Lalier devra néanmoins certifier de « la clarté » (*sic*) de ses origines dans un curriculum vitae (document daté du 4 août 1942 – pièce n° 996). La fin de cette administration provisoire ne sera effective que le 4 mai 1944 pour la Société de Production et d'Exploitation du Film Mon Père Avait Raison, et le 27 juin 1944 pour la Société de Production et d'Exploitation du Film Faisons Un Rêve (pièces n° 1158 et 1159 dans lesquelles apparaissent entre autres les termes de « participants israélites » dans le capital de ces sociétés).
- 12 À partir de 1945, André Laporte (Pathé Cinéma) entreprendra de rassembler les négatifs et copies des films dont est propriétaire Cinéas. C'est en juillet 1948 que vont se conclure différents accords entre Serge Sandberg et notamment Le Comptoir Français du Film ou la Société Nouvelle Pathé Cinéma, concernant les droits des films de Guitry. Dans les années cinquante, André Laporte sera à l'initiative de l'exploitation de ces films en Afrique du nord (on trouve un accord entre Cinéas et Sofrafilm en date du 3 novembre 1952 – pièce n° 1408). Puis, au 20 décembre 1957, un accord est signé entre madame André Laporte et François Lalier pour le prolongement de la durée d'existence de Cinéas jusqu'en 1966. La S.A.R.L. perdurera pourtant jusqu'au 7 novembre 1991, date à laquelle est signé un contrat entre Cinéas et Teledis concernant la vente des droits du film *le Roman d'un tricheur*.

---

## NOTES

1. Voir l'article de Marc Sandberg, « Serge Sandberg, l'ascension d'un producteur (1879-1922) », *Cinémathèque* n° 6, automne 1994, pp. 112-124.

---

## RÉSUMÉS

Description des archives d'André Laporte, ancien employé de Pathé-cinéma puis trésorier de la Cinémathèque française, déposées après sa mort, par sa veuve, à la Cinémathèque. Elles se composent d'une part d'archives administratives concernant l'histoire économique de la Cinémathèque et d'autre part d'archives de la société de production Cinéas qui concernent notamment plusieurs films de Sacha Guitry comme *le Nouveau Testament*, *le Roman d'un tricheur*, *Mon père avait raison*, *Faisons un rêve*, *le Mot de Cambronne* (réalisés en 1936), ainsi que *les Perles de la couronne* (1937) et *Remontons les Champs-Élysées* (1938).

**The Archival Collection of Cinéas (gift of André Laporte to the Cinémathèque française in January 2003).** Description of the archives of André Laporte, deposited by his widow at the Cinémathèque française, where the former Pathé-cinéma employee was treasurer. The collection consists of administrative records concerning the economic history of the Cinémathèque, as well as the archives of the production company Cinéas. The latter concern, in particular, several films by Sacha Guitry including *le Nouveau Testament*, *le Roman d'un tricheur*, *Mon père avait raison*, *Faisons un rêve*, *le Mot de Cambronne* (directed in 1936), as well as *les Perles de la couronne* (1937) and *Remontons les Champs-Élysées* (1938).

## AUTEUR

LAURE PARCHOMENKO

Etudiante de DEA à l'université de Lille III / Master's student at the University of Lille III.